

R.P. 23
150211

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

L'an Deux Mille Onze,
Le quinze février

En exercice : 27

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Mr Joseph GALLETTI, Maire.**

Présents : 14

Votants : 20

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 février 2011

**OBJET : Acompte de
subvention au Gallia Club
de Lucciana
15-02-11-1**

PRESENTS : Vincent BRUSCHINI, Laurent CAPOROSSO, Anne-Marie CIAVALDINI, Netty CORTEGGIANI-CASABIANCA, Gilles FILIPPI, Guy GRAZIANI, Isabelle GIUDICELLI, Ange LORENZI, Gisèle LONGO, Charles-Félix MARCELLI, François MONTI, Dominique NOVELLA, Michèle SANTINI.

POUVOIRS : Paule ALBERTINI (Isabelle GIUDICELLI), Marie-Antoinette ANTONELLI (Michèle SANTINI), Valérie FILIPPI (Dominique NOVELLA), Valérie LEONARDI (Ange LORENZI), Bernard ROMAIN (Vincent BRUSCHINI), Marie-Laure ZAMBONI (Joseph GALLETTI), Dominique ZATTARA (Anne-Marie CIAVALDINI).

ABSENTS : Stéphane FILIPPI, Dominique GUAZZAGALOPPA, Nicolas GUIDONI, Louise NICOLAI, Pierrette RAFFAELLI.

Monsieur Dominique NOVELLA a été élu secrétaire.

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Gallia Club a déposé une demande afin d'obtenir un acompte sur la subvention pour l'année 2011. Il propose donc, conformément à l'art. L-1612-1 du CGCT et l'instruction 85-147 MO du 20.11.1985, de voter un acompte de 15 500 € au titre de l'année 2011.

Le Maire entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide d'attribuer au Gallia Club de Lucciana un acompte de 15 500€, sur la subvention pour l'année 2011.

VOTE : 20 Pour, 1 non participation.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 15 février 2011

Le Maire,



Joseph GALLETTI

M P C
M C I

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 14

Votants : 21

L'an **Deux Mil Onze**,

Le **Quinze Février**,

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la Présidence de Mr GALLETTI Joseph, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **8 Février 2011.**

OBJET : Echanges dans le
cadre du jumelage des
Communes de LUCCIANA
et de MONACO - Prise en
charge de factures.

PRESENTS : Vincent BRUSCHINI, Laurent CAPOROSSO, Anne-
Marie CIAVALDINI, Netty CORTEGGIANI-CASABIANCA, Gilles
FILIPPI, Guy GRAZIANI, Isabelle GIUDICELLI, Ange LORENZI,
Gisèle LONGO, Charles-Félix MARCELLI, François MONTI,
Dominique NOVELLA, Michèle SANTINI.

Page 1/2

15-02-11-2

POUVOIRS : Paule ALBERTINI (Isabelle GIUDICELLI), Marie-
Antoinette ANTONELLI (Michèle SANTINI), Valérie FILIPPI (Dominique
NOVELLA), Valérie LEONARDI (Ange LORENZI), Bernard ROMAIN
(Vincent BRUSCHINI), Marie-Laure ZAMBONI (Joseph GALLETTI),
Dominique ZATTARA (Anne-Marie CIAVALDINI).

ABSENTS : Stéphane FILIPPI, Dominique GUAZZAGALOPPA, Nicolas
GUIDONI, Louise NICOLAI, Pierrette RAFFAELLI.

Monsieur Dominique NOVELLA a été élu(e) secrétaire.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal, que dans le cadre du
jumelage des Communes de LUCCIANA et de MONACO, des
échanges ont lieu dans plusieurs domaines, à savoir : culturel,
sportif, cultuel et scolaire.

Dans ce contexte des délégations et des groupes de travail sont
amenés à se déplacer dans le courant de l'année, ce qui
engendrera des frais de transport, d'hébergement et de réception.

Dans la perspective de permettre au trésorier de la Commune de
payer les factures correspondantes, le Maire propose de prendre
une délibération de portée générale, à laquelle on ferait référence
lors du règlement de ces créances.

g

Conseil Municipal de la
commune de LUCCIANA

15 février 2011

OBJET : Echanges dans le
cadre du jumelage des
Communes de LUCCIANA
et de MONACO - Prise en
charge de factures.

Page 2/2

15-02-11-2

Le Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Donne son accord** pour que des frais de transport, d'hébergement et de réception, puissent être engagés durant l'année 2011, pour permettre l'organisation d'échanges culturels, sportifs, culturels et scolaires, dans le cadre du jumelage des Communes de LUCCIANA et de MONACO.
- **Dit que** lors de leur présentation au trésorier de la Commune, les factures concernées seront accompagnées d'un certificat du Maire, attestant leur rattachement aux dépenses prévues dans le cadre de ces opérations de jumelage.

Vote : A l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 15 février 2011



Le Maire,
Joseph GALLETI



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 14

Votants : 21

L'an **Deux Mil Onze**,

Le **Quinze Février**,

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Mr GALLETTI Joseph, Maire**.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 février 2011

**OBJET : Taxes locales
d'équipement : Demande
de remise gracieuse.**

Page 1/2

15-02-11-3

PRESENTS : Vincent BRUSCHINI, Laurent CAPOROSSO, Anne-Marie CIAVALDINI, Netty CORTEGGIANI-CASABIANCA, Gilles FILIPPI, Guy GRAZIANI, Isabelle GIUDICELLI, Ange LORENZI, Gisèle LONGO, Charles-Félix MARCELLI, François MONTI, Dominique NOVELLA, Michèle SANTINI.

POUVOIRS : Paule ALBERTINI (Isabelle GIUDICELLI), Marie-Antoinette ANTONELLI (Michèle SANTINI), Valérie FILIPPI (Dominique NOVELLA), Valérie LEONARDI (Ange LORENZI), Bernard ROMAIN (Vincent BRUSCHINI), Marie-Laure ZAMBONI (Joseph GALLETTI), Dominique ZATTARA (Anne-Marie CIAVALDINI).

ABSENTS : Stéphane FILIPPI, Dominique GUAZZAGALOPPA, Nicolas GUIDONI, Louise NICOLAI, Pierrette RAFFAELLI.

Monsieur Dominique NOVELLA a été élu secrétaire.

Le Maire rappelle qu'en application de l'article L.251.A du livre des procédures fiscales, les assemblées délibérantes sont compétentes pour accorder la remise des pénalités des taxes locales d'équipement, à partir du moment où les pétitionnaires se sont acquittés du principal.

Une demande de remise gracieuse des pénalités a été déposée auprès du Trésorier de Saint Florent, par les personnes ou les entreprises ci-après :

- SCI Marie Claire : 335€
- SCI Cote Est : 117€
- GERMANI Lucienne : 1 494,36€
- SCI Petinella : 1 592€
- Earl Olmu di Campagna : 215€
- SCI Terra Nostra : 638€

Le Trésorier de Saint Florent qui émet un avis favorable sur ces dossiers, nous demande de les soumettre au Conseil Municipal, en vue d'une éventuelle remise gracieuse.

g

Conseil Municipal de la
commune de LUCCIANA

15 février 2011

**OBJET : Taxes locales
d'équipement : Demande
de remise gracieuse.**

Page 2/2

15-02-11-3

**Le Maire entendu et après en avoir délibéré le Conseil
Municipal :**

Décide d'accorder la remise gracieuse des pénalités dues au
titre de la TLE par les personnes ou les entreprises ci-après :

- SCI Marie Claire : 335€
- SCI Cote Est : 117€
- GERMANI Lucienne : 1 494,36€
- SCI Petinella : 1 592€
- Earl Olmu di Campagna : 215€
- SCI Terra Nostra : 638€

VOTE : A l'unanimité

- Ainsi fait et délibéré les jour, mois, et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 15 février 2011



Le Maire

Joseph GALLETTI

R P C C
M C C C
C C C C

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 14

Votants : 21

L'an **Deux Mille Onze**,

Le quinze février,

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la Présidence de **Mr GALLETTI Joseph, Maire**.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 février 2011

**OBJET : Pose de
ralentisseurs.
Demande de
financement.**

Page 1/2

15-02-11-4

PRESENTS : Vincent BRUSCHINI, Laurent CAPOROSI, Anne-Marie CIAVALDINI, Netty CORTEGGIANI-CASABIANCA, Gilles FILIPPI, Guy GRAZIANI, Isabelle GIUDICELLI, Ange LORENZI, Gisèle LONGO, Charles-Félix MARCELLI, François MONTI, Dominique NOVELLA, Michèle SANTINI.

POUVOIRS : Paule ALBERTINI (Isabelle GIUDICELLI), Marie-Antoinette ANTONELLI (Michèle SANTINI), Valérie FILIPPI (Dominique NOVELLA), Valérie LEONARDI (Ange LORENZI), Bernard ROMAIN (Vincent BRUSCHINI), Marie-Laure ZAMBONI (Joseph GALLETTI), Dominique ZATTARA (Anne-Marie CIAVALDINI).

ABSENTS : Stéphane FILIPPI, Dominique GUAZZAGALOPPA, Nicolas GUIDONI, Louise NICOLAI, Pierrette RAFFAELLI.

Monsieur Dominique NOVELLA a été élu secrétaire.

Le maire informe le Conseil Municipal, que la Commune a saisi le Président du Conseil général, afin de solliciter l'autorisation d'installer des ralentisseurs au niveau de la RD 107, qui dessert le groupe scolaire et la Halte garderie et de la RD 507, route de l'aéroport, notamment dans le centre urbain de Crocetta.

Le projet consisterait à mettre en place les dispositifs suivants :

- Quatre ralentisseurs simples, démontables, implantés là où le Conseil Général avait prévu des plateaux traversants, devant l'école de Crocetta et la Halte Garderie communale.

- Deux autres dispositifs, plateaux ralentisseurs démontables, avec passage piétons incorporés, qui seraient eux installés sur la RD 507, en aval du rond point de Crocetta.

g

La commune financerait ce projet, dont le coût s'élève à 24 000€ HT en sollicitant l'aide du Département de la Haute Corse, au titre des amendes de police.

Le Maire entendu et après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

Conseil Municipal de la commune de LUCCIANA

15 février 2011

Donne un avis favorable à l'installation de ralentisseurs aux endroits ci-après :

- Quatre ralentisseurs simples, démontables, implantés devant l'école de Crocetta et la Halte Garderie communale.

**OBJET : Pose de ralentisseurs.
Demande de financement.**

- Deux ralentisseurs démontables, avec passage piétons incorporés, qui seraient eux installés sur la RD 507, en aval du rond point de Crocetta.

Page 2/2

15-02-11-4

Dit que cette opération sera d'un coût de 24 000 € HT sera financée ainsi qu'il suit :

- 50% par le Département de la Haute Corse, au titre des amendes de police ;
- 50% par la Commune.

Donne pouvoir au Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

VOTE : A l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 15 février 2011



Le Maire

Joseph GALLETTI

11-02-2011

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 14

Votants : 21

L'an **Deux Mille Onze**,

Le quinze février,

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Mr GALLETTI Joseph, Maire**.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 février 2011

OBJET : Transfert de parcelles au profit de la commune.

Page 1/2

15-02-11-5

PRESENTS : Vincent BRUSCHINI, Laurent CAPOROSSO, Anne-Marie CIAVALDINI, Netty CORTEGGIANI-CASABIANCA, Gilles FILIPPI, Guy GRAZIANI, Isabelle GIUDICELLI, Ange LORENZI, Gisèle LONGO, Charles-Félix MARCELLI, François MONTI, Dominique NOVELLA, Michèle SANTINI.

POUVOIRS : Paule ALBERTINI (Isabelle GIUDICELLI), Marie-Antoinette ANTONELLI (Michèle SANTINI), Valérie FILIPPI (Dominique NOVELLA), Valérie LEONARDI (Ange LORENZI), Bernard ROMAIN (Vincent BRUSCHINI), Marie-Laure ZAMBONI (Joseph GALLETTI), Dominique ZATTARA (Anne-Marie CIAVALDINI).

ABSENTS : Stéphane FILIPPI, Dominique GUAZZAGALOPPA, Nicolas GUIDONI, Louise NICOLAI, Pierrette RAFFAELLI.

Monsieur Dominique NOVELLA a été élu secrétaire.

Le maire informe le Conseil Municipal, que la Collectivité Territoriale de Corse, souhaite transférer au profit de la commune de Lucciana, la propriété des parcelles cadastrées AD 185 (430m²) et AD 139 (1 997m²) expropriées dans le cadre de la voie nouvelle entre Borgo et Vescovato et constituant la voie de raccordement de l'échangeur de l'aéroport.

Le Maire propose d'accepter ce transfert de propriété en application de l'article L.3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Le Maire entendu et après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

g

Conseil Municipal de la
commune de LUCCIANA

15 février 2011

**OBJET : Transfert de
parcelles au profit de la
commune.**

Page 2/2

15-02-11-5

Emet un avis favorable à la proposition de la Collectivité Territoriale de Corse, qui souhaite transférer au profit de la commune de Lucciana, la propriété des parcelles cadastrées AD 185 (430m2) et AD 139 (1 997m2) expropriées dans le cadre de la voie nouvelle entre Borgo et Vescovato et constituant la voie de raccordement de l'échangeur de l'aéroport.

Demande au Maire de prendre les dispositions nécessaires pour formaliser ce transfert de propriétés.

Donne pouvoir au Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

VOTE : A l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 15 février 2011

 Le Maire
Joseph GALLETI

13 02 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 14

Votants : 21

L'an **Deux Mille Onze**,

Le quinze février,

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Mr GALLETTI Joseph, Maire**.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 février 2011

OBJET : Acquisition de terrain pour la construction du centre administratif et l'agrandissement du groupe scolaire de crocetta.

Page 1/2

15-02-11-6

PRESENTS : Vincent BRUSCHINI, Laurent CAPOROSSO, Anne-Marie CIAVALDINI, Netty CORTEGGIANI-CASABIANCA, Gilles FILIPPI, Guy GRAZIANI, Isabelle GIUDICELLI, Ange LORENZI, Gisèle LONGO, Charles-Félix MARCELLI, François MONTI, Dominique NOVELLA, Michèle SANTINI.

POUVOIRS : Paule ALBERTINI (Isabelle GIUDICELLI), Marie-Antoinette ANTONELLI (Michèle SANTINI), Valérie FILIPPI (Dominique NOVELLA), Valérie LEONARDI (Ange LORENZI), Bernard ROMAIN (Vincent BRUSCHINI), Marie-Laure ZAMBONI (Joseph GALLETTI), Dominique ZATTARA (Anne-Marie CIAVALDINI).

ABSENTS : Stéphane FILIPPI, Dominique GUAZZAGALOPPA, Nicolas GUIDONI, Louise NICOLAI, Pierrette RAFFAELLI.

Monsieur Dominique NOVELLA a été élu secrétaire.

Le Maire rappelle au conseil municipal que par concession d'aménagement en date du 16 octobre 2006, la commune a confié à la SAEM SEMEXVAL la réalisation du futur centre urbain de Crocetta.

Suivant acte reçu par Maître MAMELLI, Notaire associé, en date du 14 août 2008, la SAEM SEMEXVAL a ensuite acquis sur le territoire de la commune les parcelles cadastrées section AB n° 24, section BB n° 24, 25, 26,45 et 126, d'une superficie de 4 hectares 90 ares et 34 centiares pour un prix de un million d'euros, financé par un prêt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations, pour lequel la commune a accordé sa garantie, suivant délibération en date du 10 juin 2008.

Consécutivement à cette acquisition la SAEM SEMEXVAL a fait procéder par le cabinet BARNAY Géomètre Expert, en date du 16 septembre 2010, au morcellement de ce foncier en vue du détachement d'un tènement de 7.370 m2 composé :

- D'une part, des parcelles BB 152 (1033 m2), BB 153 (594 m2) et BB 155 (503 m2) destinées à permettre l'agrandissement futur du groupe scolaire de Crocetta ;

9

Conseil Municipal de la
commune de
LUCCIANA

15 février 2011

**OBJET : Acquisition de
terrain pour la
construction du centre
administratif et
l'agrandissement du
groupe scolaire de
crocetta.**

Page 2/2

15-02-11-6

- D'autre part, de la parcelle BB 158 (5240 m²) sur laquelle est projetée l'édification du futur centre administratif.

Les parcelles dont s'agit ont été évaluées par le service des Domaines à la somme de **221.000 euros**, soit 30 euros / m², suivant avis en date du 29 septembre 2010.

La SAEM SEMEXVAL se propose de les céder à la commune pour le prix symbolique de un euro.

S'inscrivant dans le prolongement de la concession d'aménagement en date du 16 octobre 2006 l'intérêt général que revêt cette démarche est avéré, dès lors que celle ci permettra la réalisation de deux opérations publiques indispensables au développement de la commune, en autorisant à la fois l'extension du groupe scolaire de Lucciana et la réalisation du futur centre administratif.

Le conseil municipal :
Où l'exposé de son Maire,
Et après en avoir délibéré :

- **Décide** d'acquérir auprès de la SAEM SEMEXVAL, moyennant le prix symbolique de un euro, les parcelles sises sur son territoire, cadastrées BB 152 (1033 m²), BB 153 (594 m²) et BB 155 (503 m²) et 158 (5240 m²), destinées :
 - o Pour les parcelles cadastrées BB 152 , BB 153 et BB 155, à permettre l'agrandissement du groupe scolaire de Crocetta ;
 - o Pour la parcelle BB 158, à l'implantation du futur centre administratif.
- **Donne pouvoir** au Maire à l'effet d'entreprendre toutes démarches à cette fin, et notamment de signer l'acte notarié d'acquisition.

VOTE : A l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 15 février 2011


Le Maire
Joseph GALLETTI

MAP 33
17.02.11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 14

L'an Deux Mille Onze,
Le quinze février

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Mr Joseph GALLETTI, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 février 2011

**OBJET : DEBAT
D'ORIENTATION
BUDGETAIRE 2011**

15-02-11-7

1/5

PRESENTS : Vincent BRUSCHINI, Laurent CAPOROSSO, Anne-Marie CIAVALDINI, Netty CORTEGGIANI-CASABIANCA, Gilles FILIPPI, Guy GRAZIANI, Isabelle GIUDICELLI, Ange LORENZI, Gisèle LONGO, Charles-Félix MARCELLI, François MONTI, Dominique NOVELLA, Michèle SANTINI.

POUVOIRS : Paule ALBERTINI (Isabelle GIUDICELLI), Marie-Antoinette ANTONELLI (Michèle SANTINI), Valérie FILIPPI (Dominique NOVELLA), Valérie LEONARDI (Ange LORENZI), Bernard ROMAIN (Vincent BRUSCHINI), Marie-Laure ZAMBONI (Joseph GALLETTI), Dominique ZATTARA (Anne-Marie CIAVALDINI).

ABSENTS : Stéphane FILIPPI, Dominique GUAZZAGALOPPA, Nicolas GUIDONI, Louise NICOLAI, Pierrette RAFFAELLI.

Monsieur Dominique NOVELLA a été élu secrétaire.

Conformément aux dispositions des articles L.2312-1 et L.5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), un débat sur les orientations générales du budget doit avoir lieu à l'intérieur d'un délai de 2 mois précédant le vote de celui-ci, et ce dans les communes de plus de 3500 habitants.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose de débattre des orientations générales qui seront prises en compte dans l'élaboration du Budget Primitif 2011.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2011 (

EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010.

Section de Fonctionnement :

L'exécution du budget 2010 fait apparaître des dépenses en section de fonctionnement qui s'élèvent à 4 809 445€, contre 5 378 953€ en 2009, soit une diminution de 10.58%.

g

Conseil Municipal de la
commune de LUCCIANA
15 février 2011

**OBJET : DEBAT
D'ORIENTATION
BUDGETAIRE 2011**

15-02-11-7

2/5

Les recettes dans cette section sont de 5 730 751€, contre 5 450 325 en 2009, soit une augmentation de 4.90%.

L'excédent dégagé de l'exercice est de 921 306€.

L'excédent reporté des années antérieures est de 1 029 622€.

Soit un total d'excédent cumulé de 1 950 928€.

Les dépenses de personnels s'élèvent à 2 574 047€ contre 2 673 405€ en 2009, soit une diminution de 4%

Section d'Investissement :

Les dépenses en section d'investissement ont atteint 1 161 721€.

Il faut noter qu'un certain nombre de programmes prévus au budget ont débuté tardivement ou sont en passe d'être exécutés. C'est le cas pour le chantier de l'Eglise Saint Michel au village qui est en cours depuis octobre, ou pour la dernière tranche de travaux du cimetière qui va être entreprise très prochainement..

Le programme du centre administratif a également été mis en attente pour permettre d'instruire le projet, sous label « Bâtiment Basse Consommation »

Enfin le dossier Signalétique va être modifié et revu à la baisse au niveau de son coût.

Les recettes dans cette section se sont élevées à 3 243 326€.

Cela se traduit par un excédent de 2 081 605€.

Le déficit reporté des années antérieures est de 611 434€.

Au total on obtient un excédent cumulé de 1 470 171€.

Les restes à réaliser représentent 2 314 100€ en dépenses et 937 071€ en recettes ce qui représente un solde négatif de 1 377 029€

La section d'investissement se solde en définitive par un excédent de 93 142€.

Le total de l'excédent cumulé des deux sections s'élève donc à 2 044 072 et sera intégré dans les prévisions pour équilibrer le budget 2011, dans la section d'investissement, notamment.

4

15 février 2011

**OBJET : DEBAT
D'ORIENTATION
BUDGETAIRE 2011**

15-02-11-7

3/5

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Les taux des impôts locaux de la commune, n'ont pas été augmentés depuis huit ans.

Au contraire ils ont été baissés pour trois d'entre eux en 2010 (Taxe d'Habitation ; Taxe sur le Foncier Non Bâti ; Taux relais de la Taxe Professionnelle).

Cependant, il apparaît nettement que la commune de Lucciana se situe très en dessous des taux pratiqués par les autres communes de la strate.

Cet état de fait, si on n'y prend garde, peut devenir un handicap à court termes, car la commune ayant de nombreux projets disposera moins de l'autofinancement nécessaire pour les mener à bien.

Pour l'année 2011, il est donc proposé de commencer à réajuster les taux d'imposition, notamment ceux de la Taxe du Foncier Bâti et le taux relais de la taxe professionnelle.

EXAMEN DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2011.

Section de fonctionnement.

Elle a été élaborée en effectuant les réajustements nécessaires par rapport au compte administratif 2010.

Les premiers éléments analysés laissent présager d'une section de fonctionnement en diminution, comparée à celle de 2010 qui était de 6 099 407 €.

Certains postes seront revus à la baisse et notamment le chapitre 011 : charges à caractère général.

Dans le chapitre 012 : Les charges de personnel seront contenues voire diminuées comme en 2010.

Subventions aux associations : chaque année une somme est affectée pour subventionner les associations qui travaillent dans le domaine sportif, culturel, social ou humanitaire.

La somme ventilée pour le soutien aux associations s'est élevée à 225 600€ en 2010.

Les crédits prévisionnels pour 2011 seront du même ordre, soit 230 000€.

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement : Il s'agit d'une opération d'ordre qui consiste à basculer sur la section d'investissement une partie de l'excédent de fonctionnement.

La commune avait basculé 513 806,90€ en 2010, et elle transférera une somme plus importante cette année.

g

15 février 2011

**OBJET : DEBAT
D'ORIENTATION
BUDGETAIRE 2011**

15-02-11-7

4/5

La section d'investissement

Elle comporte plusieurs programmes déjà existants en 2010 repris sous forme de reste à réaliser (RAR).

Certains de ces programmes seront abondés ou diminués selon l'évolution des projets qui les composent. Les estimations sont en cours et les projets seront réellement inscrits au budget primitif, ou lors de décisions modificatives, si les financements ou les auto financements sont disponibles.

1) Travaux bâtiments divers .RAR : 170 000€

Projets nouveaux (Ecole de casamozza : couverture terrasse et extension de la maternelle ; Réhabilitation du bâtiment groupe scolaire de Pineto- étanchéité ; Aménagement Cosec).

2) Acquisition de matériel de bureau : RAR : 3100€

Projets nouveaux (Acquisition de logiciels ; numérisation des registres d'Etat civil)

**3) Acquisition de mobilier et de matériel pour les écoles :
RAR : 1100€**

Projets nouveaux (Mobilier scolaire divers notamment en prévision d'ouverture de nouvelles classes)

4) Travaux de voiries divers : RAR : 120 000€

Projets nouveaux (Route de figarella ; route d'accès Abelloni ; Ralentisseurs sur les diverses voiries ; évacuation des eaux pluviales partie sud du village)

5) Acquisition autres matériels : 23 000€ (Matériels pour voirie)

6) Restauration de l'Eglise Saint Michel : RAR : 510 000€

7) Piste DFCI Abelloni : RAR : 84 000€

Projets nouveaux (DFCI village ; DFCI Campotolo.)

8) Cimetière : Dernière tranche : 190 000€ (clôtures, voies d'accès, finitions.)

9) Eclairage public : RAR : 80 000€

10) Centre administratif : RAR : 260 000€ (Somme à abonder pour tenir compte d'un début prévisionnel des travaux janvier 2012)

11) Acquisition de matériel roulant : RAR 25 000 (Acquisition d'un utilitaire pour le service de la voirie)

12) Construction de deux city stades : RAR 130 000€ (Secteur de Casamozza et bord de mer)

g

Conseil Municipal de la
commune de LUCCIANA

15 février 2011

**OBJET : DEBAT
D'ORIENTATION
BUDGETAIRE 2011**

15-02-11-7

5/5

13) **Mise en place d'une signalétique bilingue et d'un adressage postal** : RAR 520 000€ Coût (Programme à revoir à la baisse et à réaliser sur deux exercices)

14) **Etudes Hydrauliques.** : RAR 47 000 (Canal de Piscina : étude pour réduire l'inondabilité de la zone entre la RN 193 et la voie ferrée).

15) **Canonica** : Etude préalable site de Mariana : RAR 83 000€

Il faut ajouter à ces programmes les opérations financières diverses (emprunts ; reprise de provisions ; dépenses imprévues ; solde d'exécution reporté).

DETTE. Capital restant dû 3 202 771 avec une annuité d'un montant de 448 456€ ainsi réparti : capital 311 191€ et intérêts 137 265€.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir entendu les observations de chacun prend acte de ces orientations.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 15 février 2011



PAR 29
17-02-11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 14

Votants : 21

L'an **Deux Mille Onze**,

Le quinze février,

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la Présidence de **Mr GALLETTI Joseph, Maire**.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 février 2011.

**OBJET : Adoption du
règlement intérieur de la
structure multi-accueil
municipale.**

Page1/2

15-02-11-8

PRESENTS : Vincent BRUSCHINI, Laurent CAPOROSI, Anne-Marie CIAVALDINI, Netty CORTEGGIANI-CASABIANCA, Gilles FILIPPI, Guy GRAZIANI, Isabelle GIUDICELLI, Ange LORENZI, Gisèle LONGO, Charles-Félix MARCELLI, François MONTI, Dominique NOVELLA, Michèle SANTINI.

POUVOIRS : Paule ALBERTINI (Isabelle GIUDICELLI), Marie-Antoinette ANTONELLI (Michèle SANTINI), Valérie FILIPPI (Dominique NOVELLA), Valérie LEONARDI (Ange LORENZI), Bernard ROMAIN (Vincent BRUSCHINI), Marie-Laure ZAMBONI (Joseph GALLETTI), Dominique ZATTARA (Anne-Marie CIAVALDINI).

ABSENTS : Stéphane FILIPPI, Dominique GUAZZAGALOPPA, Nicolas GUIDONI, Louise NICOLAI, Pierrette RAFFAELLI.

Monsieur Dominique NOVELLA a été élu secrétaire.

Le Maire informe le Conseil, qu'à l'occasion d'une visite des locaux de la Halte Garderie Municipale par un inspecteur des Services Vétérinaires, des observations ont été formulées sur certaines informations habituellement transmises aux parents par note, mais qu'il conviendrait dorénavant, d'intégrer au règlement intérieur de la structure.

C'est pourquoi, le Maire propose de modifier le règlement intérieur de l'établissement, pour tenir compte de ces remarques de l'administration.

g

Conseil Municipal de la
commune de LUCCIANA

15 février 2011

**OBJET : Adoption du
règlement intérieur de la
structure multi-accueil
municipale.**

Page2/2

15-02-11-8

**Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
après en avoir délibéré,**

Adopte le règlement intérieur modifié de la structure multi-
accueil municipale, dont le modèle est annexé à la présente
délibération.

VOTE : A l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 15 février 2011.

 **Le Maire,**
Joseph GALLETTI.

RAP 25
170211

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 14

Votants : 21

L'an **Deux Mille Onze**,

Le quinze février,

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la Présidence de **Mr GALLETTI Joseph, Maire**.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 février 2011

**OBJET : Adoption du
plan de financement
pour la construction du
Musée.**

Page 1/3

15-02-11-9

PRESENTS : Vincent BRUSCHINI, Laurent CAPOROSI, Anne-Marie CIAVALDINI, Netty CORTEGGIANI-CASABIANCA, Gilles FILIPPI, Guy GRAZIANI, Isabelle GIUDICELLI, Ange LORENZI, Gisèle LONGO, Charles-Félix MARCELLI, François MONTI, Dominique NOVELLA, Michèle SANTINI.

POUVOIRS : Paule ALBERTINI (Isabelle GIUDICELLI), Marie-Antoinette ANTONELLI (Michèle SANTINI), Valérie FILIPPI (Dominique NOVELLA), Valérie LEONARDI (Ange LORENZI), Bernard ROMAIN (Vincent BRUSCHINI), Marie-Laure ZAMBONI (Joseph GALLETTI), Dominique ZATTARA (Anne-Marie CIAVALDINI).

ABSENTS : Stéphane FILIPPI, Dominique GUAZZAGALOPPA, Nicolas GUIDONI, Louise NICOLAI, Pierrette RAFFAELLI.

Monsieur Dominique NOVELLA a été élu secrétaire.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal un des dossiers emblématiques que la Commune de Lucciana souhaite réaliser à l'horizon 2015.

Il s'agit du Musée archéologique de Mariana sur le site historique de la ville antique et médiévale, située au quartier Canonica.

Pour ce faire la commune a, par le passé, acquis des terrains lui permettant de réunir, d'après les sondages effectués par Geneviève Moracchini-Mazel et Philippe Pergola, une unité foncière archéologique d'environ 5ha autour de la cathédrale médiévale.

g

15 février 2011

**OBJET : Adoption du
plan de financement
pour la construction
du Musée.**

Page 2/3

15-02-11-9

Un conseil scientifique regroupant des conservateurs du patrimoine et des archéologues, en provenance de Corse, des Bouches du Rhône, de la Région Rhône Alpes et de Ligurie (Italie) a été mise en place et travaille depuis un an à la définition d'un plan scientifique et culturel (PSC).

L'assemblée de Corse en 2005 a voté, à l'unanimité, une délibération demandant à inscrire dans les grandes orientations le Musée de Mariana, comme le maillon manquant du Paléo-Christien et Médiéval, dans la chronologie de l'histoire de la Corse.

Plus récemment, Monsieur Frédéric Mitterrand, Ministre de la Culture a inscrit dans le plan « Musées en région » pour 2011/2013, le Musée de Mariana comme seul objectif.

Il résulte du travail exécuté par le Cabinet d'Architecture DA & DU, chargé par la Commune de la programmation, que le coût global prévisionnel de ce projet peut être fixée à 8M € H.T.

La Commune est maître d'ouvrage de cette opération dont le plan de financement prévisionnel peut s'établir, en fonction des différents contacts pris avec la CTC, la DRAC de Corse, de la manière suivante :

- PEI section culture	40%
- Collectivité Territoriale de Corse	20 %
- Ministère de la Culture	20%
- Commune de Lucciana	20%

Compte tenu de ce qui précède, le maire demande au conseil Municipal de délibérer pour adopter ce plan de financement.

**Le Maire entendu et après en avoir délibéré le Conseil
Municipal,**

Adopte le plan de financement, ci-après, pour la construction du futur Musée, dont le coût est estimé à 8 millions € HT.

- PEI section culture	40%
- Collectivité Territoriale de Corse	20 %
- Ministère de la Culture	20%
- Commune de Lucciana	20%

G

Conseil Municipal de la
commune de LUCCIANA

15 février 2011

**OBJET : Adoption du
plan de financement
pour la construction
du Musée.**

Page 3/3

15-02-11-9

Demande au maire de transmettre la présente délibération aux
administrations et collectivités concernées.

Donne pouvoir au Maire pour signer tout document se
rapportant à ce dossier.

VOTE : 17 pour, 4 contre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 15 février 2011

 Le Maire

Joseph GALLETTI